

PS JEUNES

Donner aux jeunes
les moyens de réaliser
leur projet

La Caf propose une nouvelle aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse : la Ps Jeunes.

Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés.

Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes. Il constitue à ce titre un levier au profit des objectifs poursuivis par la Cnaf et les Caf en direction des jeunes dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat pour la période 2018-2022 :

- > **Encourager les initiatives des adolescents** en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés, tant dans les structures qui les accueillent que sur Internet et les réseaux sociaux ;
- > **Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes** en encourageant leur engagement citoyen et en facilitant leur processus de décohabitation.

Qu'est-ce que la Ps Jeunes ?

La Ps Jeunes est une prestation de service à la fonction prenant en compte 50% des dépenses relatives à un poste d'animateur qualifié (niveau IV minimum), dans la limite d'un prix plafond de 40 000 euros par Etp, soit un montant maximum de 20 000 euros par Etp.

Ce financement est conditionné à la mise en œuvre et au développement de projets innovants, adaptés aux attentes des adolescents et agréés par les conseils d'administration des Caf.

Ainsi, les objectifs opérationnels de la Ps jeunes sont les suivants :

- > faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative (accompagnement de projets, participation à la vie des structures, développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels...);
- > développer les partenariats locaux autour de la jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs (établissements scolaires, missions locales, foyers de jeunes travailleurs...) et formaliser ces partenariats au sein des conventions territoriales globales (Ctg) et des schémas départementaux de services aux familles (Sdsf) ;
- > consolider la fonction éducative (qualification du personnel dédié, stabilisation des équipes d'animation et pérennisation des postes, évolution des pratiques d'animation...);
- > mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions « hors les murs » (structures itinérantes, actions en pied d'immeubles, intervention dans les établissements scolaire) et une présence éducative en ligne (ex : *Promeneurs du Net...*).

Qui peut bénéficier de la Ps Jeunes ?

L'ensemble des équipements et services s'adressant aux jeunes âgés en priorité de 12 à 17 ans, et jusqu'à 25 ans peuvent prétendre à la Ps Jeunes.

Cela concerne par exemple les secteurs jeunes des centres sociaux ou des maisons des jeunes et de la culture, les accueils de jeunes, les services jeunesse des collectivités, mais également les tiers-lieux, Fablabs et autres structures proposant une offre d'accompagnement en direction des adolescents.

Dans tous les cas, les structures doivent répondre aux critères du cahier des charges de la Ps jeunes :

- > s'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans ;
- > s'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés (niveau IV minimum des métiers de l'animation et du travail social) ;
- > mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes ;
- > mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes ;
- > associer les familles.

Quelles sont les démarches à suivre ?

Vous devez prendre contact avec votre correspondant Caf via les pages locales du caf.fr. Celui-ci vous accompagnera dans la constitution de votre dossier et veillera à la conformité des projets présentés aux critères définis dans le cahier des charges. Ce préalable permettra alors l'analyse de votre projet par le conseil d'administration de la Caf, dans l'optique de l'obtention de l'agrément Ps jeunes

Le mot en plus



Dans le cadre du lancement de la Ps Jeunes, les Allocations familiales ont créé le concours national *Innov Jeunes*, qui a pour objectif de récompenser les meilleurs projets portés par les jeunes. Alors si vous souhaitez figurer au palmarès, n'hésitez pas à contacter votre Caf pour connaître les modalités de participation !

PS JEUNES

